

LUNDI 19 NOVEMBRE 2019

Orientations budgétaires 2019 : des contraintes fortes qui n'entament pas la détermination de la majorité départementale.

Il y avait les restes à charge grandissants sur les Allocations Individuelles de Solidarité (51,5 M€ en 2018 non compensés par l'État), il y a eu la ponction historique de la Dotation Globale de Fonctionnement sous les gouvernements Hollande (41 M€ perdus entre 2014 et 2017, soit l'équivalent de 3 collèges !) il y a l'inflation de décisions nationales financées par le Département (MNA 6 M€, élargissement RSA 1,5 M€...)... il y a maintenant, en plus de tout cela, l'accomplissement de la stratégie d'asphyxie des Départements bâtie par la technocratie parisienne depuis plusieurs décennies.

Imposées par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (2018- 2022), les nouvelles règles financières sont lourdes de conséquences pour le Département des Deux-Sèvres avec un encadrement de l'État qui vient bloquer la dynamique du Département et son soutien au développement du territoire.

En 2015 la situation financière du Département était dans un état critique : des dépenses de fonctionnement à la dérive et un recours à l'endettement en augmentation, malgré une fiscalité en hausse tous les ans. Le Département a donc engagé dès 2015 des efforts de gestion sans précédent et bien antérieurs à la période de « contractualisation » avec l'État (années 2018-2020). Tout en faisant face à une augmentation annuelle de 1,71 % des dépenses sociales (moyenne estimée sur la période 2015-2018), des économies considérables ont été réalisées sur tous les autres postes de

dépenses pour arriver à une moyenne de -1,79 % (pour mémoire, la hausse moyenne sur la période antérieure (2010-2015) fut de +3,19 %).

Les premiers résultats de l'effort difficile de recentrage des compétences prévu par la loi NOTRE ont débuté dès l'exercice 2016 avec le renforcement des compétences historiques : solidarité, éducation, infrastructures, développement territorial et espace rural. Les efforts de gestion rigoureux engagés dès la fin de l'exercice 2015, visant la restauration de l'autofinancement et de la capacité de désendettement, ont rapidement permis d'améliorer la situation financière de la collectivité. Au prix d'efforts sans précédents dont l'État ferait bien de s'inspirer plutôt que de faire la leçon aux collectivités ! Ils ont permis de développer l'investissement pour le développement du territoire, dont les quatre priorités du mandat : réussite éducative, déploiement d'une politique renforcée au service de la ruralité (dont l'accès au très haut débit), soutien aux projets de développement des territoires et aménagement du réseau routier, solidarité de proximité. Ces efforts ont produit leur plein effet en 2016 et ont été activement poursuivis en 2017 et 2018.

Alors que le Département a recouvré une santé financière budgétaire saine avec un investissement vigoureux, l'État, en mettant en place une nouvelle série de mesures financières contraignantes, vient attaquer le principe de libre administration des collectivités :

le « coup » du pacte financier imposé par l'État a pour première conséquence d'empêcher le Département de développer ses actions au service des Deux-Sévriens, la dépense étant placée sous étroite surveillance étatique.

Désormais, plus moyen d'engager de nouvelles initiatives, y compris dans le secteur de la solidarité, sans tomber sous le couperet de la sanction de Bercy. 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement - soit environ 3,7 M€ - constitue la maigre marge d'évolution tolérée : un trompe-l'œil quand on sait que la seule évolution « naturelle » des dépenses d'AIS a été en moyenne depuis 2016 de 2,5 % et qu'aucun indicateur ne laisse présager une quelconque amélioration. En fonctionnement, le moteur du Département est maintenant bridé. Pour les bons élèves de la classe départementale, comme les Deux-Sèvres, la sanction est double : d'une part, il a déjà réalisé la très grande majorité des économies possibles, du moins celles qui, au prix d'une réorganisation profonde des méthodes et des organisations, n'impactaient pas les services publics mis en œuvre. Les pistes d'économies sont aujourd'hui quasi nulles, sauf à réduire les services proposés aux Deux-Sévriens. D'autre part, comme il ne peut dégager de crédits issus de ces économies de fonctionnement dans des proportions significatives, il est bloqué dans sa capacité à développer de nouveaux services par le plafond des 1,2 % d'évolution des dépenses.

Afin d'achever l'encadrement des Départements, l'État, après s'être attaché à bloquer l'évolution de ses dépenses, s'attaque désormais à ses recettes en lui retirant toute capacité à décider de ses revenus.

C'est le « coup de grâce » de la fiscalité locale : le transfert de la taxe foncière au profit des communes marquera la fin de l'autonomie fiscale des Départements, au mépris de l'article 72-2 de la Constitution qui stipule sans réserve que « Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. » : après cette réforme, 98 % des recettes de fonctionnement proviendront de dotations d'État, ou, autrement dit, l'autonomie fiscale du Département ne représentera plus que 2 % de ses recettes !

| La fin de l'autonomie fiscale n'est rien d'autre que la mise sous tutelle des Départements.

L'année charnière - la recentralisation de fait - sera donc probablement 2019. Les élus départementaux auront à cœur de défendre la collectivité départementale qui chaque jour démontre son efficacité dans la gestion des services publics de proximité.

Cette conviction est le carburant du Département des Deux-Sèvres. Elle donne l'énergie nécessaire pour bâtir un budget résolument ambitieux. Le fort niveau d'investissement et les projets majeurs qu'il porte témoignent de l'engagement de la majorité départementale pour le développement du territoire : ce mandat sera par exemple celui du déploiement de la fibre optique dont on peut considérer l'enjeu comme comparable à ce que fut la mise en place des réseaux électriques ou l'adduction de l'eau en son temps.

Malgré l'asphyxie financière, le Département des Deux-Sèvres reste la collectivité qui sanctuarise les éléments du bien-vivre ensemble : aide aux Deux-Sévriens les plus fragiles, développement territorial, investissements dans les grandes infrastructures, éducation, soutien aux associations, valorisation du patrimoine...

Aussi, tout en maîtrisant ses dépenses, le Conseil départemental a décidé de maintenir un haut niveau d'engagement, comme lors des exercices budgétaires précédents, au nom d'un service public efficace et de proximité, bâti sur deux piliers que la collectivité s'évertue à consolider : la solidarité envers les citoyens notamment les plus vulnérables et l'aménagement et le développement du territoire. Deux orientations pour la poursuite d'un même objectif défini en avril 2015 : faire des Deux-Sèvres un territoire agréable et facile à vivre, attractif et confiant dans son avenir.

Le Département, collectivité des solidarités

Une protection maternelle et infantile développée et des enfants mieux protégés

Sous l'impulsion de la nouvelle majorité, la politique enfance famille a été profondément réformée pour apporter des réponses et des accompagnements individuels. La PMI est renforcée pour tous, dès le suivi prénatal, en passant par les contrôles en maternelle. Un nouvel outil a notamment vu le jour dans le cadre de la protection de l'enfance : le Dispositif d'urgence et d'accompagnement diversifié (DUAD). Ce dispositif est une réponse intelligente et efficace face à la vulnérabilité de ces mineurs dont le placement doit rester la dernière solution.

Cette intervention auprès de la famille et de l'enfant permet une analyse de la situation et, dans le cas où c'est possible, de mettre en place des actions (après évaluation du danger) " les moins en rupture " avec le contexte familial voire un maintien accompagné dans la famille. Depuis janvier 2018, date de sa création, 30 % de placements ont ainsi été évités.

Préserver l'autonomie des seniors

Dans un département où les personnes de plus de 60 ans et celles de plus de 75 ans représentent respectivement 28,60 % et 11,5 % de la population totale, la prévention de la perte d'autonomie est un enjeu majeur.

La collectivité départementale a pour objectif de permettre aux seniors de vivre le plus longtemps chez eux, à leur domicile, là où ils se sentent le mieux. Aussi, le Département copilote la conférence des institutions qui regroupe l'ensemble des professionnels œuvrant pour le bien-vieillir des seniors. Une enveloppe de plus d'un million d'euros est consacrée chaque année pour :

- adapter les habitats pour en faire des logements autonomes ;
- prévenir les pertes d'autonomie évitables ;
- mettre en place une stratégie d'aide aux aidants;
- soutenir la coordination et l'appui aux services d'aide à domicile et aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile ;
- contribuer à la valorisation des résidences autonomie.

Guider les allocataires vers le chemin du retour à l'emploi

Le Département a fait le choix de recentrer sa politique d'insertion vers les actions les plus efficaces avec un unique objectif : la sortie vers l'emploi des allocataires du RSA. Aussi, au-delà du versement du Revenu de solidarité active (RSA), la collectivité a lancé une campagne de financement des contrats aidés. En créant le Contrat départemental d'insertion en entreprise (CDIE), le Département permet aux entreprises du secteur marchand de recruter des bénéficiaires du RSA, en profitant d'une prise en charge de 47 % de leur salaire pendant six mois par la collectivité. Une enveloppe de 450 000 euros a été inscrite au budget 2018 pour financer ce dispositif. Au troisième trimestre, 80 CDIE sont engagés dans divers secteurs d'activité (agriculture, informatique, commerce, restauration...) et ce, sur l'ensemble du territoire.

Outre le levier d'insertion que représente ce contrat pour les allocataires du RSA, il est un véritable soutien à l'emploi marchand dans les entreprises locales : une part importante des allocataires sont employables relativement facilement et peuvent apporter de nouvelles compétences au sein de l'entreprise.

Des outils (site internet www.cdie79.fr) sont mis en place par le Département pour accompagner efficacement les employeurs et les bénéficiaires dans la conclusion de CDIE en Deux-Sèvres.

Le Département, collectivité de l'aménagement et du développement du territoire

Des liaisons numériques performantes

Après les nombreuses montées en débit qui permettent aujourd'hui à plus de 20 000 foyers de bénéficier d'une meilleure connexion Internet, le Département des Deux-Sèvres passe à la vitesse supérieure avec le déploiement de la fibre optique. La création de Poitou Numérique, avec le Département de la Vienne, permet de mener à bien ce chantier d'envergure dont le montant s'élève à près de 80 millions d'euros pour le territoire départemental. Un engagement à la hauteur de l'enjeu de cette réalisation, indispensable au quotidien des Deux-Sévriens, à l'activité économique et à l'attractivité du département.

Le réseau comprendra dans un premier temps 55 000 prises et couvrira plus de 200 sites prioritaires notamment les principales zones d'activités du territoire et sites publics. Cette première phase sera enclenchée début 2019 pour s'achever fin 2021.

Parallèlement, afin de maintenir une connexion Internet aujourd'hui indispensable à chacun, le Département s'est engagé à reprendre le réseau WI-MAX à son compte et permettre ainsi la poursuite temporaire de cette technologie en attendant que d'autres solutions de connexion puissent être proposées aux 700 habitants concernés par ce système.

Le développement du tourisme, véritable ambition départementale

En mai dernier, le Département a donné une nouvelle impulsion au tourisme. Objectif : dégager une capacité d'action supplémentaire pour le tourisme, secteur qui pèse lourd avec, en Deux-Sèvres, un chiffre d'affaires annuel de plus de 205 millions d'euros et plus de 7 500 emplois directs et indirects.

Une ambition politique forte au service des territoires et une légitimité naturelle à se doter de la mission tourisme pour le Département des Deux-Sèvres, porteur opérationnel du schéma touristique départemental. Voté pour la période 2017-2021, ce schéma a pour double objectif de renforcer le poids économique du tourisme en Deux-Sèvres et une répartition équilibrée des retombées touristiques sur l'ensemble du département.

Cette année de transition a donné un grand coup d'accélérateur aux grands chantiers de la " Destination Deux-Sèvres " avec :

- l'épopée Zoodyssée déjà sur les rails pour faire du parc animalier une véritable locomotive touristique. Objectif de ce plan de développement d'un montant de 2 millions d'euros qui s'établit sur la période 2018-2022 : faire de Zoodyssée un site touristique majeur du département.

- le Schéma vélo. Le Département souhaite affirmer le développement du vélo tourisme par la mise en œuvre d'un schéma cyclable avec un enjeu majeur d'itinérance touristique à vélo.

- la mise en lumière des Petites Cités de Caractère bâtie autour d'une signature départementale forte permettant d'offrir un produit touristique nouveau et bien réparti sur le territoire deux-sévrien.

- la mise en place d'un nouveau système d'information touristique en partenariat avec les intercommunalités qui constitue un véritable saut technologique pour les acteurs du tourisme leur permettant d'accéder, enfin, aux grandes plateformes mondiales de promotions des destinations touristiques.

- l'engagement de nouvelles campagnes de promotion de la destination deux-sévrienne avec la création d'une stratégie offensive de communication et de positionnement visant à prendre rang dans le concert des grandes destinations régionales portées notamment par les poids-lourds du tourisme picto-charentais.

Le Département, bâtisseur de réussites dans les collèges

Pour la majorité départementale actuelle, la réussite éducative passe par l'amélioration des conditions de vie des collégiens. Un vaste chantier d'autant plus important que l'héritage laissé par la précédente majorité faisait apparaître une situation dégradée, générée par un retard important accumulé dans la gestion des collèges. Dès 2015, un programme d'investissements basé sur trois priorités a été voté : entreprendre de nombreux travaux dans les bâtiments, développer les équipements numériques et améliorer la qualité de la restauration scolaire.

Trois années plus tard, 1000 tablettes numériques ont été déployées dans les 37 collèges publics dont chaque infrastructure informatique a été modernisée, les restaurants scolaires s'approvisionnent à plus de 45 % en local et les établissements ont bénéficié d'agrandissements et de modernisations (10M€/ an en moyenne) tandis que le nouveau collège de Bressuire ouvrira ses classes pour la rentrée 2018-2019.

Aux côtés des communes et des intercommunalités

Chef de file du développement de son territoire et soucieux de garantir un bon niveau de service en chaque point du département des Deux-Sèvres, le Département est le partenaire des communes et des intercommunalités. Trois outils dont deux portés sur les fonds baptismaux (ID 79 et le CDAT) en 2017 et 2018 pour satisfaire à cette mission de service pour tous :

- le Contrat d'accompagnement de proximité 79 (CAP 79) à destination des communes et des intercommunalités est reconduit. Environ 29 millions d'euros sur la période 2016-2020 pour financer des études et surtout des travaux de modernisation des espaces et équipements publics.
- le Contrat départemental d'attractivité territoriale (CDAT) doté de 6 millions d'euros sur la période 2017-2020 pour le développement local (dynamiser les centres-bourgs et promouvoir les activités agroalimentaires) et étoffer l'offre touristique ;
- l'agence technique départementale ID 79 qui fédère 120 communes dont 68 % comptent moins de 1 000 habitants, la quasi-totalité des intercommunalités et la plupart des syndicats d'eau et d'assainissement. Elle apporte une véritable aide à la décision à destination des élus locaux grâce à la mobilisation des services départementaux (voirie, bâtiment, tourisme, eau...) et de ses partenaires. Déjà plus de 100 projets de développement ont été accompagnés cette année.

Feuille de route ambitieuse pour les voiries départementales

Pour assurer la sécurité et la fluidité des déplacements des usagers, le Département veille au quotidien sur les 4 000 km de routes départementales dont il a la responsabilité. Outre les programmes habituels de rénovation de chaussée, la collectivité poursuivra les études techniques liées à l'aménagement de la RD 948 entre Melle et la Vienne, en particulier pour la création de créneaux de dépassement dont les travaux devraient commencer en 2020.

S'agissant de la seconde section de la déviation de Melle, les études préalables à un éventuel aménagement foncier seront conduites au premier semestre 2019.

Pour la voie devant desservir le CHNDS, les études seront poursuivies avec comme objectif une phase de travaux en 2021.

Enfin, un vaste programme de rénovation de la signalisation routière sera engagé afin de remettre à niveau la signalétique directionnelle et de mettre en valeur le patrimoine remarquable du département.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr